



Conseil d'Établissement n°5

01/07/2025

Procès-verbal

(Approuvé au CE du 30/09/25)

Un support de présentation guide le conseil d'établissement.

Pas de questions diverses

Nombre de votants : 12/18 à 17h

Président de séance : M. Laurent Casañas, Proviseur

Secrétaire de séance : M. Laurent Casañas

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint (12/18) , M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE) à 17h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Approbation du procès-verbal du CE du 02 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est approuvé sans modification, à l'unanimité des membres présents.

4. Voyages scolaires 2025-2026

Des projets de voyages sont envisagés dans le cadre des parcours éducatifs.

Le Proviseur précise que les projets de voyages, affichés à ce stade comme des propositions de pré-validation, ont été inscrits dans le budget 2026 afin de permettre leur programmation anticipée.

Le COCAC (Conseiller de coopération et d'action culturelle) prend la parole et insiste sur trois points essentiels :

1. Cadre réglementaire : Tout projet de voyage doit s'inscrire dans la durée, avec un accord de principe du chef d'établissement. Il rappelle que le chef d'établissement valide les projets qui sont ensuite soumis au COCAC pour avis, puis transmis au Premier conseiller de l'Ambassade de France pour autorisation.
2. Remise en ordre par la direction : Le COCAC salue la remise en ordre nécessaire opérée par la nouvelle direction, contrastant avec certaines pratiques antérieures moins structurées.
3. Équité d'accès pour les familles : Il souligne que la participation financière ne doit en aucun cas constituer un critère de sélection, et que les projets doivent viser à diversifier les publics, en évitant que seuls certains élèves participent systématiquement aux voyages. Une attention doit être portée à l'équité et à l'inscription dans un parcours éducatif cohérent.



Une enseignante représentante du personnel interroge sur la pertinence pédagogique du voyage en anglais à Dubaï.

Le Proviseur précise que ce projet correspond à la participation du lycée au Modèle des Nations Unies (YMUN), organisé par l'Université de Yale, dans sa version régionale délocalisée à Dubaï, en raison de l'évolution des conditions d'accès aux États-Unis.

Le Conseil prend acte de la qualité des projets envisagés, dans le respect des critères pédagogiques, réglementaires et budgétaires.

5. Résultats des examens

Le Proviseur présente les résultats aux examens de la session 2025 à travers une analyse comparative détaillée, mettant en évidence l'apport de l'accompagnement pédagogique offert au sein d'un établissement homologué.

Diplôme National du Brevet (DNB)

- Taux de réussite des candidats scolaires (élèves du LFTM) : 97 %
- Taux de réussite des candidats individuels : 75 %

Cette comparaison permet de valoriser l'effet structurant d'une scolarité continue dans un cadre homologué, notamment en termes de suivi des acquis, de préparation progressive aux épreuves et de parcours éducatif construit.

Baccalauréat

Une tendance similaire se retrouve au baccalauréat :

- Un taux de réussite très élevé pour les élèves du LFTM, avec de nombreuses mentions "Bien" et "Très bien",
- Des résultats nettement inférieurs pour les candidats individuels, inscrits librement aux épreuves et souvent issus d'écoles privées non homologuées.

Les résultats du LFTM sont en moyenne près du double de ceux obtenus par les candidats hors établissement, soulignant une fois de plus la valeur ajoutée du cadre AEFÉ et du suivi pédagogique en présentiel.

Les membres du Conseil saluent l'implication des équipes et la qualité de l'accompagnement éducatif.

6. Travaux prévus durant l'été

Plusieurs travaux de maintenance seront conduits.

7. Compte rendu du Conseil d'école

Madame la directrice du primaire présente de façon synthétique le compte rendu du dernier Conseil d'école.

8. Bilan des inscriptions et réinscriptions

Le Proviseur rappelle que le seuil cible pour le nombre d'élèves par classe est fixé à 26, conformément à l'équilibre pédagogique recherché et au cadre de projection budgétaire pluriannuel adopté par l'établissement. Il ne s'agit pas d'un plafond rigide mais d'un objectif de maîtrise des effectifs, condition indispensable à la qualité de l'enseignement dans un contexte de forte attractivité.



Le LFTM reste le seul établissement homologué en Mauritanie. Cette position de leadership dans un pays en développement et très attractif pour les familles en mobilité internationale engendre une très forte pression sur les demandes d'inscription.

Pour la rentrée 2025 :

- 400 demandes de nouvelles inscriptions ont été enregistrées,
- 200 acceptées,
- 200 refusées, faute de place.

La structure pédagogique prévisionnelle budgétisée est basée sur 1 373 élèves, soit une stabilité par rapport à 2024-2025, mais il est probable que ce chiffre soit légèrement dépassé, compte tenu des désistements naturels et des ajustements d'effectifs.

Le Proviseur souligne que la procédure d'inscription et de réinscription s'est fortement professionnalisée, grâce à un suivi rigoureux via la plateforme EDUKA, garantissant :

- une gestion transparente,
- des décisions équitables,
- et une très bonne perception des familles, comme en témoignent les retours positifs recueillis sur la clarté et l'efficacité du dispositif.

9. Recrutements (CCPL)

Le Proviseur informe que la dernière Commission Consultative Paritaire Locale (CCPL) a été suspendue faute de quorum. Elle sera donc reprogrammée en septembre de l'année scolaire 2025-2026.

Cette nouvelle commission devra se tenir avec une composition actualisée, prenant en compte les renouvellements de mandats et les modifications statutaires éventuelles.

Le Conseiller de coopération souligne la nécessité, pour les syndicats représentatifs français, de transmettre rapidement, dès la rentrée, la liste actualisée de leurs représentants afin que celle-ci soit soumise à la validation de l'Ambassadeur, en lien avec le nouveau COCAC.

10. Présentation du budget 2026

Le DAF a présenté une analyse budgétaire complète, organisée autour de 7 points :

1. Contexte général

Le budget 2026 s'inscrit dans une stratégie de maîtrise des dépenses, de stabilisation des effectifs et de redressement achevé d'ici décembre 2025.

2. Effectifs élèves

Prévision 2026-2027 : 1400 élèves → +27 élèves par rapport à 2025-2026, avec une progression des Français et des tiers étrangers.

3. Origine des recettes 2025

- Scolarité : 251 960 040 MRU (88,5 %)
- Examens : 26 463 400 MRU (9,2 %)
- Voyages : 5 000 000 MRU (1,8 %)
- Inscriptions : 1 300 500 MRU (0,5 %)



- Total : 284 723 940 MRU (~6,27 M€)

4. Nature des charges 2026

- Ressources humaines : 111 930 000 MRU (62 %)
- Fonctionnement : 53 459 500 MRU (32 %)
- Investissement : 16 000 000 MRU (4 %)

5. Dépenses de fonctionnement

- RH : 111 930 000 MRU
- Enseignement : 12 670 000 MRU
- Voyages : 5 799 200 MRU
- Entretien / Prestations : 9 975 000 MRU
- Sécurité : 2 750 000 MRU
- Total fonctionnement : 165 389 500 MRU

6. Solde et équilibre

- Résultat d'exploitation : +11 226 721 MRU
- Investissement modéré = stratégie de stabilisation

7. Recommandations

- Diversifier les recettes (mécénat, partenariats),
- Réduire certaines charges administratives,
- Cibler les investissements vers l'innovation et la pédagogie.

Conclusion : le budget 2026 repose sur une gestion saine, mais appelle à anticiper les leviers de croissance nécessaires.

11. Retour sur la visite de la Sous-direction de l'immobilier (SDI – AEFÉ)

Le Proviseur revient sur la visite de la Sous-directrice de l'immobilier de l'AEFE, en mission à Nouakchott, qui a pu découvrir pour la première fois l'établissement.

Cette première visite de la Sous-directrice de l'immobilier a permis de constater l'ampleur de la dégradation progressive du bâti, liée à une décennie d'insuffisante maintenance planifiée.

La Sous-directrice a confirmé que le LFTM est inscrit dans le SPSI 2025–2029 (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'AEFE), actuellement en phase d'arbitrage budgétaire. Cette intégration constitue une reconnaissance du caractère prioritaire de l'établissement au sein du réseau.

Elle a également acté sur le principe les principales propositions de développement immobilier portées par l'établissement, en particulier :

- le projet de bâtiment modulaire polyvalent (examens, théâtre, sport, réunions),
- l'extension du nombre de classes de maternelle dès 2026,
- rénovation des espaces sportifs,
- rénovation du primaire,
- et l'inscription du site dans une démarche de modernisation durable et maîtrisée, malgré les contraintes locales (marchés publics, contexte sahélo-saharien, instabilité des prestataires).



L'AEFE accompagnera l'établissement dans sa croissance à travers un pilotage concerté entre le siège, la SDI, le SCAC et l'équipe de direction du LFTM.

12. Clôture de séance

Le Proviseur remercie l'ensemble des membres pour leur implication constante et la qualité des travaux menés cette année.

Il souligne que l'année 2025-2026 permettra d'amorcer le nouveau projet d'établissement 2025–2028, fondé sur l'innovation, l'excellence éducative, la modernisation et la responsabilité partagée.

La séance est levée à 18h40.

Secrétaire de séance

Laurent Casañas

Proviseur

